

Département
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté
en exercice : 39

EFFECTIF LEGAL : 39

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 07.07.2026
Convocation faite
Le 23.06.2026

ARRÊTÉ n° 2025-670 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 06.10.2025

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 30 juin 2026

Délibération
N°2026-06-134

Prise en charge, par la
Communauté, d'une
psychologue dans le cadre
de prévention des
addictions

L'an deux mille vingt-six, et le mardi trente juin à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2026, sous la présidence de Monsieur Mathieu SONNET, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT (à partir du point n°2026-06-111), Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Mme Valérie D'AMARIO, M. Pascal GILLAUD, Mme Liliane PASSEFORT, M. Dominique BERNIER, Mme Magali CAPLET, M. Dominique HAMAIDE, Mme Angélique WAUTOT (à partir du point n°2026-06-115 au point n°2026-06-139), M. Gérard DELATTE, Mmes Jennifer PECHEUX (jusqu'au point n°2026-06-112 puis à partir du point n°2026-06-134), Carole AVRIL, MM. Claude WALLENDORFF, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Olivier DIEUDONNÉ, Mmes Priscillia MAZZA, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Mme Evelyne DEVOUGE-AUDART, M. Cédric JAGIELSKI, Mme Stéphanie CHACEL, M. Romain ZOLTOWLOS, Mme Carole ARIBI, M. Pierre JANIK, MM. Christophe LEONARD, Jean-Pol DEVRESSE, Mmes Albane WASLET, Isabelle COQUET, M. Philippe RAVIART.

Absents excusés : MM. Richard CHRISMENT (jusqu'au point n°2026-06-110), Mmes Marielle SAXE, Angélique WAUTOT (excusée jusqu'au point n°2026-06-114, pouvoir à M. Gérard DELATTE à partir du point n°2026-06-140), Jennifer PECHEUX (pouvoir à M. Gérard DELATTE à partir du point n°2026-06-113 jusqu'au point n°2026-06-133), M. Raphaël SPYT (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Mme Roseline MADDI (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Mme Marion JACQUEMIN (pouvoir à M. Romain ZOLTOWLOS), M. Hacı-Durmus DEMIR.

Mme Evelyne DEVOUGE-AUDART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu la délibération n°2012-10-181 du 10 octobre 2012 approuvant le conventionnement de la Communauté avec la Commune de BEAURAING pour la mise à disposition au Centre Social « Le Lien » de VIREUX-WALLERAND d'une psychologue pour exercer la prévention de l'addiction, conventions conclues jusqu'en 2020,

Considérant que la Communauté participait aux frais de cette mise à disposition par un versement trimestriel à l'ADV Le Lien, charge à ce dernier de reverser la somme à la Commune de BEAURAING selon la même périodicité,

Considérant le licenciement de la psychologue par la Commune de Beauraing et l'obligation, pour la Communauté, de participer à la prise en charge de ces frais de licenciement, à hauteur de 45 484,02 €,

Considérant les difficultés financières rencontrées par l'ADV Le Lien et la suspension du versement de ce montant par la Communauté à l'association,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de verser la somme due directement à la Ville de Beauraing, soit le montant de 45 484,02 € correspondant aux frais de fin de contrat de la psychologue,

- * **approuve** la demande d'annulation de la facture du Lien correspondante,

- * **donne** délégation au Président pour rédiger et signer tout document afférent à cette décision.

Pour extrait conforme

Le Président
Mathieu SONNET



Mathieu SONNET

Mathieu SONNET
2026.07.14 17:20:37 +0200
Ref:11381617-17184000-1-D
Signature numérique
le Président